



Etudiant, refus de renouveler le titre de sejour

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **17:53**

Bonjour, je suis étudiant étranger. La préfecture a refusé de renouveler mon titre de séjour pour cause de non-réussite pendant mes 2 dernières années. Le mois dernier on m'a envoyé un IQT et ce mois-ci un APRF que je dois aller chercher à la poste. Les échecs de ces 2 années ont été des problèmes de santé et certains familiaux. Là je suis en plein examens. J'aurai voulu au moins terminer mes examens de Juin/Septembre. C'est pourquoi je souhaite faire un recours contre cette décision. Mais je ne sais pas les démarches à suivre. Où aller? Comment faire? Je vous serai très reconnaissant si vous pourrez me répondre au plus vite possible, pour éviter que j'ai des sanctions. Merci.

Par **Inata_old**, le **21/05/2007** à **13:11**

Bonjour, tu dois faire un recours administratif dans les deux mois qui suivent la réception de la lettre recommandée de la préfecture - bref il faut envoyer une lettre au préfet. Sinon ils n'est pas obligé à te répondre. Applique tous les documents qui prouvent tes problèmes de santé. J'espère que t'as validé certains examens, il faut insister sur les examens que t'as réussi. Si t'es allés en TD tu peux demander les chargés de te signer une déclaration d'assiduité, bref tout ce qui prouve que t'es sérieux dans tes études peut t'aider. Tu peux attendre les résultats des examens en juin et les appliquer - j'espère que tu les as réussis. D'habitude le préfet ne change pas son avis très facilement, mais si quelqu'un te représente ça peut l'influencer. UNEF est un syndicat étudiant qui peut t'aider, tu peux les contacter si tu veux www.unef.fr, ils peuvent te donner des conseils ou t'aider dans tes démarches. Bon courage, j'espère que ce n'est pas trop tard, tu a posté ce message en mois de mars..